Nations Unies A/74/737/Add.7

Assemblée générale

Distr. générale
27 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 160 a) de l'ordre du jour
Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Dollars É.-U.
Crédit ouvert pour 2018/19	60 295 100
Dépenses de 2018/19	59 037 100
Solde inutilisé de 2018/19	1 258 000
Crédit ouvert pour 2019/20	69 409 400
Montant estimatif des dépenses de 2019/20[a]	68 639 300
Montant estimatif du solde inutilisé de 2019/20	770 100
Projet de budget du Secrétaire général pour 2020/21	64 239 100
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2020/21	(295 900)
Recommandation du Comité consultatif pour 2020/21	63 943 200

[a] Montant estimatif au 31 janvier 2020.

20-06192 (F) 040520 040520
2006192

Merci de recycler

I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 15 avril 2020. On trouvera dans le rapport A/74/737 les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, et dans le rapport connexe (A/74/806) celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

2. Par sa résolution 72/298, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 60 295 100 dollars (montant net : 58 941 900 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 59 037 100 dollars (montant net : 57 555 900 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 97,9 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 1 258 000 dollars, représente 2,1 % du montant total du crédit ouvert pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 1 258 000 résulte de l'effet conjugué de dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (2 500 600 dollars, soit 7,7 %) et du personnel civil (163 800 dollars, soit 1,1 %) et de dépenses opérationnelles plus élevées que prévu (1 406 400 dollars, soit 10,5 %). Un récapitulatif des réaffectations de ressources (1 436 000 dollars, soit 2,4 %) des groupes I et II au groupe III, à la suite de la redéfinition des priorités, figure à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour 2018/19 (A/74/596). Une analyse des écarts figure à la section IV de ce rapport.

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

4. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2020, les dépenses s'élevaient à 46 275 300 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 68 639 300 dollars, pour un crédit ouvert de 69 409 400 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 770 100 dollars.

5. Le Comité consultatif a été informé que les demandes de remboursement afférentes aux contingents présentées jusqu'au 30 septembre 2019 avaient été réglées. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'au 30 septembre 2019, le montant restant dû étant de 1 524 000 dollars au 31 décembre 2019. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 janvier 2020, 178 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 5 477 000 dollars depuis la création de la Force et aucune demande n'était en instance de règlement.

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 23 février 2020, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 2 173 091 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 2 132 926 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 40 165 000 dollars. Le Comité consultatif a été informé également qu'au 17 février 2020, le solde de trésorerie de la Force s'établissait à 28 675 000 dollars, ce qui était suffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses d'un montant de 10 599 000 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021

A. Mandat et hypothèses budgétaires

7. Le mandat de la FNUOD a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974) et prorogé récemment jusqu'au 30 juin 2020 dans sa résolution 2503 (2019). La Force est chargée de tout mettre en œuvre pour maintenir le cessez-le-feu et de superviser l'application des dispositions de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de mai 1974 et du Protocole s'y rapportant qui ont trait aux zones de séparation et de limitation. La zone de séparation a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud et une largeur allant de 12,5 kilomètres le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-syrienne. Le Secrétaire général dit que compte tenu de l'amélioration des conditions de sécurité dans le secteur bravo, la Force s'emploiera avant tout à reprendre la totalité de ses opérations et conservera 12 positions dans la zone d'opérations, le quartier général et la base opérationnelle de la FNUOD étant situés au camp Faouar dans le secteur bravo et la base de soutien logistique au camp Ziouani dans le secteur alpha (Golan occupé par Israël) (A/74/697, par. 1 à 8). Il ajoute qu'au cours de l'exercice 2020/21, la FNUOD continuera de prendre des mesures pour exécuter son plan d'action visant à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et appliquera les recommandations issues de l'examen de ses capacités militaires conduit en 2019. Les hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force pour l'exercice 2020/21 sont exposées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Force pour l'exercice 2020/21 (A/74/697).

B. Ressources nécessaires

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Dépenses de 2018/19*	*Montant alloué pour 2019/20*	*Montant estimatif pour 2020/21*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	30 074,0	39 285,0	37 786,7	(1 498,3)	(3,8)
Personnel civil	14 187,9	15 557,4	16 374,5	817,1	5,3
Dépenses opérationnelles	14 775,2	14 567,0	10 077,9	(4 489,1)	(30,8)
Montant brut	**59 037,1**	**69 409,4**	**64 239,1**	**(5 170,3)**	**(7,4)**

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectif autorisé pour 2019/20*[a]	*Effectif proposé pour 2020/21*	*Variation*
Contingents	1 250	1 250	–

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé.

8. Le montant demandé au titre des militaires et du personnel de police pour 2020/21 s'élève à 37 786 700 dollars, soit une baisse de 1 498 300 dollars (3,8 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2019/20, qui s'explique principalement par le retour complet de la Force dans le secteur bravo (voir A/74/697, par 50 et 51).

9. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2019/20*	*Effectif proposé pour 2020/21*	*Variation*
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	52	53	1
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	88	90	2
Emplois de temporaire[a]			
Personnel recruté sur le plan international	4	4	–
Total	**144**	**147**	**3**

[a] Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

10. Le Secrétaire général indique qu'en ce qui concerne le personnel civil, 147 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2020/21 : 53 postes soumis à recrutement international, 90 postes soumis à recrutement national et 4 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) soumis à recrutement international. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2020/21 s'élève à 16 374 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 817 100 dollars (5,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2019/20. Le Secrétaire général dit que la variation s'explique principalement par a) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international (393 000 dollars, soit 3,4 %), comme suite à la révision du barème des traitements, et des dépenses communes de personnel estimées à partir des montants effectifs mensuels moyens de l'exercice en cours, par rapport aux montants prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20, et la création proposée d'un poste d'administrateur(trice) chargé(e) du matériel appartenant aux contingents (Service mobile), auquel un taux de vacance de 50 % a été appliqué ; b) l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national (130 700 dollars, soit 3,6 %), du fait de la création proposée d'un poste de spécialiste de la gestion des déchets (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et d'un poste d'assistant(e) à la gestion des déchets (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), auxquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué et compte tenu des fluctuations monétaires ; c) l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (293 400 dollars, soit 55,6 %), du fait de l'application d'un taux de vacance de postes

de 25 % pour l'exercice 2020/21, compte tenu des tendances actuelles et prévues d'occupation des postes, contre 50 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 (ibid., par 30 à 36).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

Réaffectation

11. Le Secrétaire général propose de réaffecter l'emploi de temporaire de conseiller(ère) principal(e) (P-5) au Bureau du (de la) commandant(e) de la Force en tant que spécialiste hors classe de la planification stratégique (P-5) ; le (la) titulaire du poste assurera la coordination interne entre la composante militaire et la composante Appui, supervisera les processus qui permettent à la Force d'exécuter son mandat de manière cohérente, et coordonnera l'établissement du cadre de budgétisation axée sur les résultats de la Force afin de renforcer ses capacités de planification stratégique pour faciliter l'exécution de ses activités de fonds et de multiplier les contacts avec le Siège pour ce qui est de la planification et de la communication de l'information aux États Membres et au Conseil de sécurité (ibid., par. 22 à 26). Le Secrétaire général précise que la Force rendra compte des activités de mise en œuvre du Système complet d'évaluation de la performance dans ses rapports afin d'apporter des ajustements concernant la planification et les priorités et de continuer de faciliter ses activités (ibid., par. 23).

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la réaffectation de l'emploi était proposée compte tenu de l'amélioration des conditions de sécurité et des circonstances opérationnelles, qui permettaient à la FNUOD, en vue de s'acquitter pleinement de son mandat, de renforcer ses capacités de planification stratégique pour faciliter l'exécution de ses activités de fonds et de multiplier les contacts avec le Siège pour ce qui est de la planification et de la communication de l'information aux États Membres et au Conseil de sécurité. Le Comité prend note du fait qu'il est proposé de réaffecter l'emploi de temporaire de conseiller(ère) principal(e) (P-5) qui est resté vacant pendant plus de deux ans (voir par. 15 ci-dessous). Le Comité note qu'il ressort notamment de la définition donnée dans l'annexe I du projet de budget que la réaffectation de poste est proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Le Comité consultatif est d'avis qu'il convient de considérer toute réaffectation comme équivalant à la suppression d'un poste existant et à la création d'un nouveau poste, et donc de la soumettre aux procédures applicables aux nouveaux postes en ce qui concerne notamment l'obligation de justifier intégralement les fonctions qui y sont attachées, les procédures de recrutement et de sélection, et l'application d'un taux de vacance de 50 % durant la première année suivant la création d'un poste. **Le Comité consultatif est aussi d'avis qu'il faut tout faire pour déterminer les hypothèses budgétaires et assurer la coordination interne entre la composante militaire et la composante Appui en faisant appel aux capacités existantes de la Force. Il n'est donc pas convaincu que la réaffectation proposée soit justifiée et recommande de ne pas réaffecter l'emploi de temporaire de conseiller(ère) principal(e) (P-5) en tant que spécialiste hors classe de la planification stratégique (P-5) au Bureau du (de la) commandant(e) de la Force**.

Taux de vacance

13. Le tableau ci-dessous présente un résumé des taux de vacance de postes pour le personnel civil enregistrés pour 2018/19 et 2019/20, ainsi que ceux proposés pour 2020/21.

Taux de vacance

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2018/19*	*Taux approuvé pour 2019/20*	*Taux effectif au 31 janvier 2020*	*Taux effectif moyen au 31 janvier 2020*	*Taux proposé pour 2020/21*
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	7,8	8,0	13,5	13,5	8,8
Personnel recruté sur le plan national					
Agents des services généraux	9,1	5,0	5,7	8,0	5,4
Emplois de temporaire[a]					
Personnel recruté sur le plan international	75,0	50,0	50,0	50,0	25,0

[a] Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

14. Le Comité consultatif prend note du fait que, dans le projet de budget, les informations sur les taux de vacance de poste retenus aux fins du calcul des prévisions de dépenses pour 2020/21 continuent de refléter un état commun à la plupart des opérations de maintien de la paix, plutôt que de donner des explications détaillées sur les taux spécifiques appliqués pour chaque catégorie de personnel civil de la Force (voir A/74/697, par. 38 et 39). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la différence entre les taux moyens réels pour la période allant de juillet 2019 à janvier 2020 et les taux prévus reflétait ce qui suit :

a) la rotation irrégulière des membres du personnel recruté sur le plan international, plus importante vers la fin de 2019, et l'achèvement, prévu en juin 2020, des procédures entamées en janvier pour le recrutement sur le plan international de 6 fonctionnaires [1 chef de mission et commandant(e) de la force (Sous-Secrétaire général)], 1 analyste des informations sur la sécurité (P-3) et 4 agent(es) du Service mobile (1 fonctionnaire des transports, 1 assistant(e) aux transports, 1 spécialiste des achats et 1 spécialiste des télécommunications) ;

b) l'achèvement, prévu en juin 2020, des procédures entamées en janvier pour le recrutement sur le plan national de 5 fonctionnaires (1 assistant(e) au contrôle du matériel et à la gestion des stocks, 1 assistant(e) aux transports, 1 assistant(e) administratif(ve), 1 assistant(e) d'équipe et 1 technicien(ne) véhicules), comme suite à l'achèvement du retour de la Force dans le secteur bravo pendant la période en cours. **Le Comité consultatif rappelle que les taux de vacance proposés pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs, il faut apporter, dans les projets de budget et les documents connexes, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (voir A/73/755/Add.3, par. 18)**.

Postes vacants

15. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un total de 10 postes et emplois de temporaire étaient vacants au 31 mars 2020 (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 SM et 6 GN), y compris ceux de conseiller(ère) principal(e) (P-5), d'officier de liaison (P-4) et d'analyste des informations sur la sécurité (P-3) qui étaient vacants depuis plus de deux ans. Il a été informé également que la procédure de recrutement était terminée pour les postes P-4 et P-3 et que, dans le premier cas, on attendait une autorisation finale, et dans le deuxième, l'entrée en fonctions était retardée en raison

de restrictions des déplacements (voir aussi par. 12 ci-dessus). Il a été informé en outre que l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de conseiller(ère) principal(e) du chef de mission et commandant(e) de la force de la FNUOD (P-5) avait été créé le 1er août 2013 par la résolution 67/278 de l'Assemblée générale et qu'il était vacant depuis novembre 2015, la dernière tentative visant à pourvoir cet emploi datant de novembre 2016. L'emploi est vacant depuis plus de deux ans et sa réaffectation est proposée dans le projet de budget pour 2020/21 (voir par. 12 ci-dessus).

16. **Le Comité consultatif compte que des renseignements à jour sur l'avancement des procédures de recrutement pour les postes vacants seront communiqués à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport. En conséquence, le Comité recommande la suppression de l'emploi de conseiller(ère) principal(e) P-5.**

17. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 12 et 16 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	Montant alloué pour 2019/20	*Montant proposé pour 2020/21*	*Variation*
Dépenses opérationnelles	14 567 000	10 077 900	4 489 100

18. La diminution proposée de 4 489 100 dollars, soit 30,8 %, au titre des dépenses opérationnelles s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des voyages officiels, des installations et infrastructures, des transports terrestres, des communications et de l'informatique, des fournitures médicales et autres, et des services et matériel divers.

19. Le Comité consultatif prend note des réductions proposées et du fait que les informations communiquées mettent en évidence une sous-utilisation des crédits enregistrée en 2018/19 et pour les sept premiers mois de 2019/20. **Le Comité consultatif croit comprendre que les réaffectations de ressources sont liées à la redéfinition des priorités au cours de la période d'exécution du budget (voir par. 3 ci-dessus), mais il n'est pas convaincu par la justification fournie concernant le niveau de ressources demandé pour les éléments suivants** :

a) *Voyages officiels* : le Comité note que la baisse de 368 300 dollars des crédits demandés pour 2020/21 se décompose comme suit : 264 400 dollars pour les voyages autres que ceux liés à la formation, ce qui représente une diminution de 27 600 dollars (soit 9,5 %), et 103 900 dollars pour les voyages liés à la formation, ce qui représente une augmentation de 5 900 dollars (soit 6,0 %). Le Comité note également que les dépenses engagées au titre des voyages officiels pour la formation s'élevaient à 75 600 dollars (soit 77 %) au 31 janvier 2020 et à 78 300 dollars (soit 53 %) pour l'exercice 2018/19. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (10 400 dollars) le montant proposé au titre des voyages officiels (formation)** ;

b) *Transports terrestres* : le Comité note que sur le montant de 383 600 dollars alloué pour l'achat de véhicules, la Force n'a engagé aucune dépense au 31 janvier 2020, contre 474 100 dollars (soit 65 %) pour l'exercice 2018/19. **Le Comité consultatif recommande donc une réduction de 10 % des ressources**

proposées de 381 400 dollars pour l'acquisition de véhicules au titre des transports terrestres pour 2020/21 (soit une réduction de 38 100 dollars) ;

c) *Installations et infrastructures* : un montant de 794 200 dollars est demandé au titre des carburants et lubrifiants, ce qui représente une diminution de 160 500 dollars (ou 16,8 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent (955 400 dollars). Le Comité a été informé que le montant effectif des dépenses au 31 janvier 2020 représentait la totalité du montant alloué. Le Comité note que, dans son rapport, le Secrétaire général a dit que la Force renforcerait l'autosuffisance de toutes ses positions et réduirait leur empreinte carbone en raccordant certaines au réseau électrique national et en fournissant de l'énergie solaire aux positions hors réseau. En conséquence, les groupes électrogènes diesel serviront uniquement comme source d'alimentation de dépannage, ce qui permettra de réduire la consommation de carburant et les émissions et déchets connexes (voir A/74/697, par. 13). Le Comité a reçu des informations relatives au coût des litres de carburant et à l'évolution du coût du carburant et note que des économies de 203 959 dollars sont attendues pour 2020/21. Le Comité note également qu'il est proposé d'acheter un générateur pour l'exercice 2020/21. **Le Comité consultatif recommande donc une réduction de 10 % du montant des ressources proposées (794 200 dollars) pour les carburants et lubrifiants pour 2020/21 (soit une réduction de 79 400 dollars)**.

20. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 17 et 19 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Conclusion

21. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 sont indiquées à la section VI du rapport sur l'exécution du budget (A/74/596). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 1 258 000 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, ainsi que le montant de 920 300 dollars correspondant aux autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2019 soient portés au crédit des États Membres**.

22. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/74/697). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 295 900 dollars et ramenés de 64 239 100 dollars à 63 943 200 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 63 943 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021**.